

Serge Gravier
Route du Petit Plan
Chalet Valclair, BP 56
38860 Les Deux Alpes



CRC Auvergne, Rhône-Alpes

KAR A180721 KJF

18/05/2018

à

Monsieur Givelet Xavier
Chambre Régionale des Comptes AURA
124 boulevard Vivier Merle
69503 Lyon Cedex 3

lettre RAR

Objet : lettre D173289 du 27 /09/2017
et rapport définitif

Le 14 mai 2018

Monsieur Givelet,

Veillez trouver ci joint les remarques que je tiens à porter à
connaissance quant au rapport définitif reçu le 21 avril 2018.
Je vous en souhaite bonne réception
Cordialement

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

J'ai bien pris connaissance du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes, cependant je voudrais apporter quelques précisions sur la période où j'étais aux responsabilités jusqu'en mars 2014.

Je tiens à préciser que nos secrétaires généraux (présents pendant mes mandats) n'ont jamais travaillé pour la commune de Venosc, et que les secrétaires généraux de la commune de Venosc n'ont jamais travaillé pour la commune de Mont de Lans pendant cette période.

En ce qui concerne les appels d'offres de la commune de Mont de Lans nous nous faisons assister par des cabinets privés Assistants à Maîtrise d'Ouvrages sauf quand il s'agissait de travaux où les compétences se chevauchaient ou de travaux réalisés en mutualisation avec l'intercommunalité ou les communes voisines.

Je suis également étonné que l'on n'ait pas pu vous fournir l'intégralité du dossier de mise en concurrence de la gestion de la piscine car cela a été fait bien sûr avec une commission d'appel d'offres et après plusieurs réunions de travail et de négociations. Nous avons alors retenu le mieux disant.

Nous pouvons d'ailleurs facilement retrouver toutes les personnes qui y ont participé, ainsi que les entreprises qui avaient répondu.

Concernant la fragilité financière relevée en 2012, celle ci n'est pas arrivée suite à une mauvaise gestion ou à des dépenses inconsidérées – se reporter au paragraphe sur la section de fonctionnement - mais par des baisses de recettes aussi soudaines qu'imprévues et d'une importance considérable :

- Baisse des dotations d'état par le biais du FNGIR et du FPIC (moins 48%)
- Arrêt brutal du paiement de la taxe foncière de DAL sans en faire le remboursement comme le prévoyait la convention
- Modification et transfert des fiscalités en 2009 à la création de la Communauté de Communes de l'Oisans ce qui a occasionné la disparition totale de la TPE pour la commune de Mont de Lans.
- Nouvelle formule inadaptée pour la décision du montant de la participation de la commune de Mont de Lans au SIVOM sans tenir compte de ses possibilités.
- Et enfin un contexte général ainsi que la proximité des élections municipales qui n'ont pas favorisé le dialogue et les négociations.

En ce qui concerne les rachats du Clos des Fonds ou de 2 alpes 1800 nous n'avons pas décidé d'intervenir de nous mêmes dans la ZAC en dépôt de bilan après la première crise de l'immobilier. Nous y avons été contraints et forcés car une ZAC n'est jamais privée et reste sous la responsabilité de la commune.

Dans un premier temps nous avons été mis en demeure par le tribunal de payer les propriétaires de terrain non régularisés

Dans un second temps nous avons dû intervenir en amont pour éviter la vente aux enchères des 1300 places de parking couvert.

Après avoir réussi à régler tout cela il fallait réagir face à la situation de ce quartier qui se dégradait.

Nous avons décidé de rénover tous les espaces publics de 1800 et de racheter la piscine ainsi que la galerie supérieure , ce qui nous permettait de contrôler la

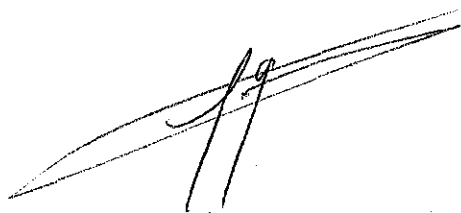
nécessaire pour nous mettre en règle ce qui est noté dans le rapport.

En ce qui concerne la loi montagne nous l'avons pour la première fois appliquée à l'élaboration de la piste de retour.

Quant aux heures supplémentaires des employés nous étions pourtant entourés des conseils du centre de gestion et des conseils de l'association des maires. Pourtant cela n'a pas suffi à éviter les erreurs.

Pour ce qui est du syndicat d'initiative de Mont de Lans il ne faisait pas double emploi avec l'Office du Tourisme, c'était une association qui animait le chef lieu et ses hameaux et mettait en valeur notre patrimoine.

Serge Gravier, le 14 mai 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Gravier', written over a horizontal line.

situation et de faire évoluer les choses en valorisant les biens achetés.

Nous avons également fait les modifications de POS nécessaires pour mettre en valeur les terrains que nous avons acquis que l'on a commencé à revendre et qui continuent à se revendre un bon prix.

On peut dire qu'aujourd'hui 2 Alpes 1800 est dans une meilleure situation.

En ce qui concerne le prêt contracté en 2008 et qui a dérapé en 2012 à cause de son indexation sur le franc suisse, nous avons fait confiance, comme 7000 autres collectivités, au taux fixe présenté.

Son surplus d'intérêts répartis dans le temps est largement compensé par les aides de l'état, par les reventes commencées et qui se poursuivent, ainsi que par les recettes des taxes foncières et de la TPE.

En ce qui concerne le choix des maquettes budgétaires nos secrétaires généraux étaient confrontés aux mêmes problèmes que celui de l'endettement par habitant : selon nos interlocuteurs aussi bien de l'administration que des établissements bancaires, nous étions considérés pour l'endettement, tantôt comme une commune de 1200 habitants, tantôt comme une commune équivalant 20 000 habitants (puisque nous avons plus de 4000 logements en résidence secondaire ou de tourisme.)

Quant aux relations avec DAL nous nous sommes efforcés de respecter et de faire respecter les conventions.

Lors d'un contrôle, nous avons été mis en garde sur le fonctionnement du service de secours. Nous avons fait le